

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2747/2020	Objet : Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant approbation du budget 2021.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt, le 15 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 décembre 2020, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Mehdi BELLOUTH, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES conseillers municipaux.

Absents représentés : Florence TORRECILLA représentée par Alain BOUKRIS, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT.**Absents** : /

Monsieur Jean-Pierre VANHAVERE a été nommé secrétaire de séance.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;**Vu** les dispositions combinées des articles L.1612-1 et L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux collectivités de la Fonction Publique Territoriale qui autorise d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'année n à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget primitif n-1, hors chapitre 16 et hors restes à réaliser ;**Vu** le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 ;**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances du 5 décembre 2020 ;**Considérant** que les dépenses d'investissements inscrites au budget primitif 2020, hors chapitre 16 et hors restes à réaliser, s'élèvent à 2 868 756,97 €,**Considérant** la nécessité d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2021 pour assurer la continuité des activités de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité, 23 voix pour, 4 voix contre (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC)

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 à hauteur du quart des crédits d'investissement du budget 2020, hors chapitre 16 et hors restes à réaliser, soit 717 189,25 € maximum, réparti comme suit :

Chapitre 20 : 2 978,63 €.

Chapitre 21 : 714 210,62 €.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 15 décembre 2020



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.